

## LES SITES A SEL DE LA REGION DE ROCHEFORT

Appelés dans d'autres régions sauneries ou britequages, ces gisements servaient, au cours de la préhistoire, à la production artisanale du sel. Il ne faut pas confondre avec les marais salants qui ne sont apparus qu'au Moyen Âge autour de Rochefort. Les techniques de fabrication sont très différentes; dans les marais salants le sel est obtenu par l'évaporation de l'eau de mer sur de grandes surfaces par l'action du vent et du soleil tandis que, sur les sites à sel, dans un premier temps une saumure devait être obtenue par évaporation au soleil, puis des pains de sel étaient obtenus par le chauffage, sur des feux de bois, de petits récipients contenant cette saumure. Dans l'ensemble de la Gaule, les sites à sel étaient implantés soit près de la mer, soit dans l'intérieur du pays à proximité des sources salées. Leurs vestiges sont connus sur les côtes de la Manche et sur celles de l'Atlantique entre le Finistère et Arcachon, en Lorraine et en Béarn. Ailleurs dans le monde, des sites à sel existent en Angleterre, au Danemark, en Allemagne, en Autriche, en Crimée, au Japon; il y a une vingtaine d'années un gisement utilisant des terres salées était en exploitation au pays Manga, en Afrique.

Si les gisements de Nalliers, au sud de la Vendée, sont connus depuis le siècle dernier, le premier site charentais a été reconnu en 1964 à Port Coutard, commune de la Vallée, par M. Gabet et les membres de la Société de Géographie qui fouillaient un site néolithique tout proche, à la Garenne. Entre la Sèvre Niortaise et la Gironde, 121 gisements sont actuellement connus; on les rencontre çà et là le long de l'ancien rivage mais deux concentrations existent, l'une près de Muron, l'autre dans le marais de St-Augustin, au cœur de la presqu'île d'Arvert. De nombreux sites doivent exister ailleurs, mais leur découverte dépend beaucoup de l'activité des chercheurs locaux.

Sur le rivage actuel, deux sites sont connus; le premier peut se voir sur la côte nord-est de l'Ile-Madame (1), le second situé également dans la commune de Port-des-Barques est localisé sur l'estran (2), près de Piédemont. La situation de ces deux gisements, à l'abri des vents dominants, a contribué pour une large mesure à leur conservation. De nombreux gisements exposés à l'ouest sont en effet disparus par suite du recul de la côte, tandis que d'autres, situés dans des golfes d'où la mer s'est retirée, sont aujourd'hui loin du rivage, le plus éloigné étant celui des Prises d'Ivraie, sur la commune de Genouillé, actuellement à 22 km de la mer.

Lorsque les gisements sont situés sur une prairie naturelle, sur le marais par exemple, ils forment une petite élévation de quelques décimètres, soulignée par une végétation ne tolérant pas l'immersion; les seuls indices archéologiques observables sont situés sur des taupinières; il s'agit de menus fragments de terre cuite de couleur rouge, très friables, caractérisant ce type de site. Le gisement le plus remarquable était celui de la Bossette n° 2, à Muron, formant une petite élévation de 40 cm pour un diamètre de 24 m; il a été éparpillé lors du massacre de cette partie du marais en décembre 1988. Sur les coteaux, le sol généralement labouré est rougi par la masse des fragments de terre cuite, rendant ainsi le site plus facilement décelable; lorsque le sol n'est pas cultivé, seule l'observation des taupinières, comme sur le marais, permet de déceler un éventuel gisement. La végétation est aussi plus vigoureuse sur ces sites au printemps.

La toponymie peut aussi donner des indications, soit en indiquant la couleur du sol, nous avons ainsi le Trier Rouge, commune des Mathes, soit en faisant allusion aux petites élévations visibles sur le marais, par exemple les Bosses à Guillon, commune de Tonnay-Charente, ou la Bossette, à Muron. Rien par contre parmi les noms de lieux ne rappelle la production du sel.

Un jardin est quelquefois implanté sur un site à sel lorsque ce dernier se trouve sur le marais; c'est le cas pour un des sites de Treize-Oeufs, commune de Muron, et pour le Verger du Sud, commune de Ciré-d'Aunis. L'argile de marais étant peu propice au jardinage, ce type de culture est rendu possible par l'apport de cendre de bois des sites à sel, qui allège le sol et contribue à le fumer en potasse et en phosphates. Les particules de terre cuite, qui peuvent représenter jusqu'à 85% du volume du site, jouent un grand rôle pour le maintien de l'humidité en période sèche. Un jardin implanté sur un marais révèle donc généralement un site.

Les sites à sel sont d'importances très variables; certains n'occupent que quelques dizaines de mètres carrés tandis que d'autres ont une surface supérieure à un hectare, le plus vaste étant celui de la Petite Aiguille, au sud de Thairé-d'Aunis<sup>3</sup>. Alors que certains gisements ne dépassent pas 10 cm d'épaisseur, le site de la Petite Aiguille et un site du marais de St-Augustin, au lieu-dit La Pointe de Fauche, sur l'ancienne île de Brèze, dépassent les deux mètres d'épaisseur. Certains, recouverts par du sable, sont invisibles; seuls des travaux de terrassement peuvent les révéler, une partie du site du Bois Souchot, à St-Agnant, est ainsi recouverte par 40 cm de colluvions sableuses (4). Les sites de notre région sont toutefois bien modestes comparés aux gisements de Marsal en Lorraine, implantés près de sources salées et qui occupent des kilomètres carrés pour une épaisseur dépassant 10 mètres.

Les plus anciens sites connus remontent à l'Âge du Bronze; pour notre région, seul celui des Prises d'Ivraie peut être attribué à la fin de cette période, vers 800 avant J.C., mais il s'agit là d'un gisement énigmatique et encore mal connu; en effet, à cette période, le niveau de la mer était inférieur au niveau actuel de plusieurs mètres et les sites sont soit détruits, soit recouverts par le bri marin ou le sable des dunes. Le marais de St-Augustin abrite quelques sites plus récents; l'un d'eux, le gisement de la Pointe de Fauche, est daté du premier Âge du Fer ou Hallstatt; il est en partie recouvert par le bri du marais; ce qui montre que le début de l'exploitation s'est fait alors que le niveau marin n'avait pas atteint son maximum. L'exploitation des sites s'est poursuivie sur près de 800 ans, mais c'est seulement au second Âge du Fer, et plus précisément à la fin de cette période, que les gisements sont les plus nombreux.

L'ancien rivage correspond sensiblement à la cote 3 m; c'est là que se trouve implanté le plus grand nombre de sites; les exploitants trouvaient réunis à cet endroit l'eau de mer et le bri indispensables à ce mode d'extraction du sel. Lorsque les gisements sont situés sur le coteau, nous sommes en présence des exploitations les plus anciennes, établies alors que la transgression marine était à son maximum; au cours du premier Âge du Fer et au début du second, la continuelle ascension du niveau de la mer obligeait à "monter" les sites sur les coteaux pour qu'ils soient à l'abri de l'eau, les gisements les plus anciens étant progressivement submergés et détruits. Les gisements que nous pouvons voir aujourd'hui sur les coteaux doivent être datés de 250 à 200 avant J.C., période où la montée de la mer s'est arrêtée. Le gisement du Perré des Ouailles, au Breuil-Magné, est un de ces sites implantés sur le coteau. La carte de répartition des sites, tracée pour le maximum de la transgression, montre une côte très découpée aux îles et îlots nombreux.

Le niveau de la mer se stabilisant, un schorre (5) peuplé de plantes halophiles a pu se développer en divers points du rivage, provoquant une petite élévation du sol et favorisant ainsi l'avancée de certains sites sur ce terrain gagné sur la mer. Ce sont les gisements que l'on peut voir aujourd'hui à cheval sur le coteau et sur le marais; ils sont un peu plus récents que ceux implantés uniquement sur le coteau, et la partie située sur le marais est souvent la plus importante. Les exploitations de la Bossette n° 1 et de la Petite Aiguille sont de ce type. Face à des gisements implantés sur les coteaux, d'autres sites se sont développés sur des touffes de sartines peuplant le schorre; le site de la Petite Bourgne n° 2 à Landrais, et les Prises de Viviers n° 2, à Muron, sont de ce type. Deux sites sont isolés sur le marais, il s'agit de la Mazarine, commune de Muron, et du Verger du Sud, commune de Ciré, distants respectivement de 450 et 500 m du coteau le plus proche. Ils ont dû s'implanter à la fin du second Âge du Fer alors que le marais était en grande partie colmaté, et devaient se trouver en bordure d'un chenal assurant l'alimentation en eau salée. Le gisement du Verger du Sud forme une butte de 70 m de diamètre, s'élevant à 1,40 m au dessus du marais; deux habitations sont construites sur cette petite élévation, où existait autrefois un jardin.

Trois sites sont implantés à la base d'une falaise; il s'agit du Fourchis, sur la côte ouest de l'Île d'Albe, du Treuil et de Ludène, à Loire-les-Marais; eux aussi sont parmi les plus récents; ils ont été en activité alors que la mer n'atteignait plus la base de la falaise et devaient se trouver en bordure d'un chenal. Le site de Ludène est le plus récent; il a été exploité à la fin du second Âge du Fer et au début de l'époque gallo-romaine. Un autre site daté de cette dernière époque existe dans le marais de Dol, en Ille-et-Vilaine; ce sont les deux seuls gisements connus en France pour cette époque. Il semble donc qu'au début de l'occupation gallo-romaine, l'exploitation des sites à sel s'est arrêtée, soit qu'elle ait été interdite, soit qu'elle était devenue désuète, et elle a été remplacée par des marais salants (6).

Deux sites sont implantés sur une flèche ou un cordon littoral; il s'agit du gisement de l'Île Madame et de celui de la Platière, commune d'Yves. Dans la presqu'île d'Arvert, les gisements situés à l'ouest

du bourg de St-Augustin et ceux de la commune des Mathes, sont implantés sur des dunes préhistoriques datées par analogie avec les dunes du Verdon et celles des Trois Pierres à St-Denis d'Oléron, recouvrant des vestiges néolithiques. Les dunes historiques ont probablement recouvert de nombreux sites dans cette région; en effet la dune moderne s'est arrêtée à 40 m seulement du site de Decaux, commune de St-Augustin.

Les sites à sel étaient nombreux sur des caps ou des presqu'îles, par exemple Villeneuve à Tonnay-Charente, Treize-Oeufs à Muron et Lillard à Genouillé. Les anciennes îles en comptent aussi de nombreux, par exemple l'Île d'Albe où cinq sites sont implantés, la Brèze, commune d'Etaules où existent six gisements, et l'Île Jaulin, commune de Genouillé. Les côtes rectilignes recèlent peu de gisements; il faut toutefois signaler Chalon, commune d'Ardillières. Les petites baies sont en général dépourvues de sites; un seul est connu, il s'agit des Cordes, commune de Muron, appelé aussi la Garenne. Un gisement occupe un emplacement curieux; il s'agit des Chaumes de Varaize, commune d'Echillais, situé dans le fond des Jamelles, étroit marais, long de 1500 m, occupant une faille et s'ouvrant sur la Charente.

### **Matériel :**

Les sites connus seulement par des ramassages sur les taupinières n'ont livré qu'un matériel infime; seuls quelques gisements sont connus par des ramassages importants après labours ou par des sondages. Il faut distinguer les vestiges liés à la fabrication du sel et les autres, comprenant les déchets culinaires et la céramique domestique.

Les vestiges liés à la fabrication du sel comprennent les éléments de foyer, des fragments de terre cuite, de la cendre de bois et les récipients utilisés pour la cristallisation du sel. Ces derniers comprennent les vases ronds et les barquettes; celles-ci sont presque uniquement employées au nord de la Charente. Elles sont en forme de tronc de pyramide à base rectangulaire; leur ouverture moyenne est de 11X6 cm, la hauteur est de 5 cm; le fond mesure 4X7 cm et les parois ont une épaisseur de 3 à 4 mm. Un moule devait servir à leur réalisation, une feuille étant pressée à l'aide des doigts contre les parois intérieures de celui-ci. Les parois internes des fragments de barquettes recueillis ont conservé des traces de doigts et des lissages.

Les vases ronds sont connus sur tous les sites entre la Gironde et la Charente; au nord de cette dernière on les rencontre seulement sur quelques gisements, associés à des barquettes, à l'Île Jaulin par exemple ou la Bossette n° 1. Leurs diamètres s'échelonnent entre 100 et 120 mm, les hauteurs étant de 120 mm. Les parois ont une épaisseur de 6 mm près du fond et seulement 1 à 2 mm près du bord. Ils ont été obtenus par moulage sur une forme cylindrique. Ces récipients sont toujours cassés pour obtenir le pain de sel et leurs fragments constituent un pourcentage important de la masse des sites à sel. Les vases ronds sont souvent fragmentés en morceaux plus gros, étant donné leur épaisseur plus grande. Tous ces récipients sont réalisés en argile de marais employée sans dégraissant; il n'est pas rare d'observer des traces d'herbes sur les parois extérieures.

Pour obtenir des blocs de sel dans les barquettes ou les vases ronds, il fallait chauffer de l'eau de mer ou, plus sûrement, de la saumure qui devait être obtenue dans des réservoirs situés près des exploitations de sel et remplis par l'eau de mer au moment des grandes marées. Il n'existe pas, actuellement, de vestiges pour confirmer l'existence d'éventuels réservoirs, mais aux Bosses à Guillon on pouvait toutefois voir, avant le remembrement, la trace d'un ancien fossé de forme carrée, mesurant 12 mètres de côté, creusé dans le bri du marais à 50 mètres du site; s'agissait-il de l'un de ces réservoirs? Un barrage édifié entre deux touffes de spartines (7) pouvait constituer une réserve de plusieurs milliers de litres.

Le chauffage, indispensable pour l'obtention des blocs de sel, devait se faire dans des foyers rudimentaires établis dans des trous creusés dans le sol et protégés du vent par un talus et une palissade. Nous retrouvons aujourd'hui les éléments de ces foyers; il s'agit de piliers, de barres et de petits éléments de calage. A la Petite Aiguille, M. Gabet a reconnu, en faisant un sondage, un groupement de piliers pouvant être ce qui subsiste de l'un de ces foyers. Les barres de terre cuites sont présentes sur tous les sites; leur section est soit rectangulaire et mesure en moyenne 30 mm sur 75, soit carrée; elles sont alors plus petites, 40 mm étant la dimension la plus courante. Ces barres, comme tous les autres éléments de ces foyers, sont toujours recueillies cassées et leur longueur n'est pas connue. Il

s'agit probablement de supports sur lesquels reposaient les barquettes et les vases ronds. Des piliers devaient supporter l'ensemble, leurs fragments sont nombreux sur tous les sites. Leur longueur devait être comprise entre 25 et 35 cm; les diamètres varient de 45 à 60 mm. Les extrémités sont soit trifurquées, soit plates, et comportent alors une dépression centrale pouvant, lorsqu'elle est importante, rappeler une trompette. Deux piliers comportant une extrémité trifurquée et l'autre extrémité en forme de trompette, ont été reconstitués sur le gisement d'Esnandes. On trouve aussi sur quelques sites des pilettes qui ont des éléments semblables, mais plus petits et dont les extrémités sont plates. Des piliers à section carrée viennent d'être recueillis aux Bosses à Guillonet aux Prises des Viviers. Des piliers en forme de T existent à Piédemont; leur section est rectangulaire; ils ne sont pas connus sur d'autres sites. A l'Îlot III B, commune de St-Augustin, existent des barres et des piliers comportant une réparation après cassure; en effet, un manchon d'argile entoure la partie fracturée afin de permettre le réemploi de ces supports.

Quelques sites ont livré des tortillons à la destination inconnue, des boulettes et des disques qui ont probablement servi à caler pour compenser des différences de dimensions. Dans le marais de St-Augustin, des plaques portant des empreintes groupées par trois existent sur des sites au lieu-dit l'Îlot; il s'agit peut-être de marques faites par des piliers tripodes aux pieds peu écartés.

Des fragments d'argile cuite comportant une face lisse et bombée se rencontrent sur de nombreux sites; la face convexe porte souvent des stries pouvant provenir d'un outil ébréché, la face concave est au contraire très rugueuse. Ces petits objets, semblables à des copeaux, pourraient être issus d'un raclage; ils sont particulièrement nombreux au Verger du Sud où ils représentent près de 80% de la masse du site. Des chercheurs ont émis l'hypothèse que ces objets pouvaient être le résultat du raclage de l'argile au fond des bassins servant à concentrer le sel; les copeaux ainsi obtenus étant chauffés pour cuire l'argile, puis arrosés d'eau pour obtenir de la saumure.

La cendre de bois, qui a disparu des gisements les plus minces, constitue une proportion importante des sites les plus épais, par exemple à la Petite Aiguille ou au Verger du Sud où elle est presque pure à la base du dépôt.

La céramique domestique se rencontre sur la plupart des sites mais n'est vraiment abondante qu'à la Petite Aiguille et aux Prises des Viviers. Les formes et les décors permettent de dater cette poterie et, par là, les sites. Il faut distinguer la céramique tournée, les amphores, et la céramique modelée. Cette dernière est quelquefois assez grossière et il n'est pas rare de recueillir des tessons de vases confectionnés sur place en employant la même terre et la même cuisson que pour les autres éléments du site.

Les gisements du premier Âge du Fer ont une céramique uniquement modelée comportant des digitations sur les rebords. Au cours de la première moitié de la Tène (second Âge du Fer), les décors occupent toujours les rebords, mais sont plus discrets; on remarque des décors au bâtonnet et des onglations. A la fin de la Tène (vers -100 et -50), les rebords épaissis et éversés ne sont plus décorés, le haut de la panse des vases est souvent lissé, tandis que les peignages apparaissent à la base des urnes.

La céramique tournée provient principalement des sites les plus importants; elle est datée de la seconde moitié de la Tène. A cette époque des formes nouvelles apparaissent, par exemple les bassins et les vases à base élargie. Les bandes concentriques lissées, les lignes onduées et les cannelures labiales constituent les principaux décors. Dans l'ensemble, cette céramique est semblable à celle recueillie à la Couture, commune de Muron (8).

Les amphores sont présentes sous forme de fragments, sur un grand nombre de sites; elles étaient importées de Campanie depuis environ 200 ans avant J.C. et servaient au transport du vin; mais peu après le début de l'occupation romaine, la culture de la vigne a mis rapidement fin à cette importation. Il a été observé au cours de la destruction du gisement de la Bossette n° 1 que la partie la plus ancienne du site, implantée sur le coteau, était riche en vases ronds et en céramique domestique aux bords décorés et ne contenait pas de tessons d'amphores. Par contre, la partie la plus récente, sur le marais, contenait des amphores, des barquettes et de la céramique de la fin de l'Âge du Fer. L'association vases ronds et céramique ancienne d'une part, amphores, céramique récente et barquettes d'autre part, pourrait faire croire à l'utilisation des barquettes sur les sites récents, et des vases ronds

sur les plus anciens, mais l'étude du matériel des gisements du marais de St-Augustin nous montre qu'il n'en est rien, les amphores et les vases ronds étant réunis sur les sites de ce marais.

Des déchets culinaires se rencontrent aussi quelquefois; ils consistent en ossements et en coquillages où dominent les grosse huîtres plates. A la Petite Aiguille, des éléments de parure consistant en perles de verre et en fragments de bracelets en lignite ont été recueillis, tandis qu'aux Prises des Viviers c'est une plaque perforée, taillée dans un os, qui a été trouvée.

En plus du site de Ludène, les gisements du Lombraud, à St-Agnant, et des Bosses à Guillon, ont livré en surface une petite quantité de céramique gallo-romaine en l'absence d'habitats pouvant contaminer ces sites. Du matériel habituellement recueilli sur des sites à sel, fragments de piliers ou tessons de barquettes ont été découverts sur des habitats, à Pépiron, commune de St-Just, à la Couture, aux Ardillauds, commune du Vergeroux, et à la Sauzaie, près des dolmens de Soubise.

Les nombreux sites à sel nous montrent que la population devait être importante à proximité du rivage à la fin de l'indépendance gauloise; toutefois les vestiges d'habitations sont rares auprès de ces sites. Nous connaissons quelques tessons de céramique gauloise sur le site gallo-romain des Terres Douces d'Artouan, implanté à quelques dizaines de mètres du site à sel; un petit habitat existe aussi près du site des Bosses à Guillon et le site des Prises où existe une grande quantité de céramique domestique et de déchets culinaires, peut être considéré comme un site à sel associé à un habitat. Les autres habitats sont plus éloignés des sites à sel. Les Prés de Lise sont à 600 m du site des Prises des Viviers, le Magnou est à 500 m du site des Grèves, les Pierrières sont à 1250 m du site du Terrier Chevrier, ces deux derniers sites à sel étant sur la commune de Ciré. L'ancien village gaulois de la Couture est situé au centre d'un éventail de gisements distants de 600 m à 4500 m.

Les sites à sel sont précieux pour l'étude des variations du littoral marin; grâce à eux nous voyons que la mer n'avait pas atteint son altitude maximum au premier Age du Fer, un gisement de cette époque ayant été recouvert partiellement par le bri marin. Vers 250 avant J.C., les gisements situés à la partie inférieure des coteaux montrent que la mer avait alors atteint son niveau maximum. Nous voyons ensuite le recul de la mer et l'avancée des sites sur le schorre en progression rapide. Le colmatage du marais s'est fait sous la forme d'une frange bordant le littoral continental ou entourant les îles, ces dernières étant nombreuses au nord de la Charente, ont favorisé l'extension du schorre et la formation rapide du marais; le rôle des cordons littoraux a aussi été très important pour l'évolution du rivage. Au début de l'occupation romaine, le littoral devait être peu différent de celui existant actuellement au nord de la Charente; seuls les caps ont été rongés et les baies se sont sensiblement comblées; de nombreux chenaux parcouraient le marais et, aux marées d'équinoxe, celui-ci devait être envahi par la mer qui continua ainsi, pendant plusieurs siècles, à reprendre périodiquement possession de son ancien domaine. Le marais de Brouage a été plus long à se colmater dans sa partie centrale, par suite du nombre plus restreint d'îles et de cordons littoraux.

Michel Favre

## NOTES

1. Site à sel de l'Ile-Madame, dans Roccafortis, n° 3, janvier 1989.
2. Estran : partie du littoral découvrant à marée basse; il faut distinguer la slikke (partie basse) et le schorre (partie haute).
3. C. Gabet, Le site à sel de la Petite Aiguille, dans Roccafortis, bull. de la Société de Géographie de Rochefort, 2e série, t. III, 1973, p. 38-72.
4. M. Favre, Le site à sel du Bois Souchot, article à paraître dans Roccafortis.
5. Schorre : partie haute des littoraux vaseux recouvrant seulement au moment des fortes marées et couvert par une abondante végétation où dominent les spartines, les salicornes et l'obione. Synonyme : pré salé.

6. C. Perrichet-Thomas, C. Gabet, M. Favre, Le site à sel de Ludène (commune de Loire-les-Marais), dans Roccafertis, 2e série, tome III, 1973, p. 226-242.

7. Spartines (*Spartina maritima* ou *Spartina towsendy*) : graminées halophyles formant de larges touffes surélevées au sein du schorre. On peut en voir à la partie sud de la plage de l'Espérance, commune de Fouras.

8. M. Favre, Le site gaulois de Muron, dans Recueil de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Charente-Maritime, tome XXV, p. 77-88.

### Sites à sel portés sur la carte

- |                                    |                                  |
|------------------------------------|----------------------------------|
| 1. Chaumont                        | 34. le Mai                       |
| 2. Petite Aiguille                 | 35. la Mazarine                  |
| 3. Petite Agère                    | 36. le Péré des Ouailles         |
| 4. la Platière (2 sites)           | 37. les Terres Rouges            |
| 5. Pont de Lagord (2 sites)        | 38. Basse Roche                  |
| 6. Petites Grèves                  | 39. Port Coutard                 |
| 7. Grandes Grèves                  | 40. les Brandes de Varaize       |
| 8. Terrier Chevrier                | 41. le Lombraud                  |
| 9. Verger du Sud                   | 42. Bois Souchaud                |
| 10. Pont des Carreaux              | 43. le Fagnard                   |
| 11. l'Ormeau du Cou                | 44. la Fosse Ronde               |
| 12. Chalons                        | 45. le Ruisson de Berniguet      |
| 13. la Béchée                      | 46. Pont de Collant              |
| 14. la Petite Bourgne              | 47. le Grand Barreau             |
| 15. Treize-Oeufs (4 sites)         | 48. Piédemont                    |
| 16. Bois Carteau                   | 49. Ile Madame                   |
| 17. le Fourchis                    | 50. Ségrienne                    |
| 18. le Coteau                      | 51. Pied Mullet                  |
| 19. les Vallées                    | 52. Prise de Breneau             |
| 20. Lève-Cul                       | 53. Terres douces d'Artouan      |
| 21. le Marais Plat                 | 54. Bois du Breuil               |
| 22. la Bossette (3 sites)          | 55. le Caillaud                  |
| 23. la Prise des Viviers (2 sites) | 56. les Rivières Est             |
| 24. les Cordes                     | 57. les Rivières Ouest (3 sites) |
| 25. Lillard                        | 58. l'Ilot                       |
| 26. Prise de Lillard               | 59. Cabane de Sicard             |
| 27. Ile Jaulin (3 sites)           | 60. Decaux                       |
| 28. Prise d'Ivraie                 | 61. Pointe de Fauche             |
| 29. Ludène                         | 62. Ile de Brèze                 |
| 30. Bosses à Guillon               | 63. le Passage                   |
| 31. Regain du Pont des Groies      | 64. Sourdonnet (3 sites)         |
| 32. Villeneuve                     | 65. le Trillier Rouge (2 sites)  |
| 33. la Chalonnaière                |                                  |

